



2024/002

Commune de LEGLANTIERS
6, Grande Rue 60420 LEGLANTIERS
■ 03.44.51.81.74
■ mairiedeleglantiers@orange.fr

Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal du 15/04/2024

Nombre de conseillers en exercice : 14	Nombre de conseillers votants : 14
Nombre de conseillers présents : 12	Date de convocation : 15/04/2024
Nombre de conseillers représentés : 2	Date d'affichage : 08/04/2024

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans l'annexe de la Mairie (ancienne école), le Lundi 15 Avril 2024 à 19h00 sous la présidence de Mr Julien BONNEMENT, le Maire,

Etaient présents : Mmes Paméla CRAPPIER, Laetitia LEPHAY, Joëlle BONNEMENT, Carine LESTRAT et Mrs Mathieu DENIS, Julien THOMAS, Didier JEKO, Arnaud GLINEUR, Gauthier BONNEMENT, Frédéric RAIMBAUX, Jean-François BLANCK.

Pouvoirs : Mr Maximilien DEVISSCHER a donné pouvoir à Mr Julien BONNEMENT.
Mme Caroline GINON a donné pouvoir à Mme Paméla CRAPPIER.

Secrétaire de séance : M. Frédéric RAIMBAUX

Délibération n°1 du 15/04/2024/ Adoption du Compte de Gestion 2023

Le Compte de Gestion 2023, préparé par Madame Annie LIEURE, trésorière municipale, comme suit :

Le Compte de Gestion 2023 présente :

- un excédent en section de fonctionnement de 137 949,73 €,
- un excédent en section d'investissement de 38 020,09 €.

Résultat global budget 2023 :

- un excédent de 175 969,82 €.

Le Compte de Gestion 2023 n'appelle aucune observation de la part du Conseil Municipal et, est adopté à l'unanimité des membres présents.

Délibération n°2 du 15/04/2024/ Adoption du Compte Administratif 2023

Monsieur le Maire quitte la salle et cède la présidence à Madame Joëlle BONNEMENT, la doyenne d'âge.

Le Compte Administratif 2023 présente :

- un excédent en section de fonctionnement de 137 949,73 €,
- un excédent en section d'investissement de 38 020,09 €.

Résultat global budget 2023 :

- un excédent de 175 969,82 €.

Le Compte Administratif 2023 n'appelle aucune observation de la part du Conseil Municipal et, est adopté à l'unanimité des membres présents.

Délibération n°3 du 15/04/2024/ Affectation du résultat 2023

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, à l'unanimité de ses membres présents, considérant le résultat d'exploitation 2023, décide d'affecter les sommes suivantes au BP 2024 :

- Au compte 001 investissement recettes BP 2024 « excédent de financement » : 38 020,09 €.
- Au compte 002 « excédent de fonctionnement » reporté BP 2024 : 137 949,73 €.

Délibération n°4 du 15/04/2024/ Vote des taux d'imposition 2024

Le Conseil Municipal sur proposition de Monsieur le Maire, décide de ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2024 suivantes : taxe foncière bâties (TFB), taxe foncière non bâties (TFNB) et taxe d'habitation sur résidences secondaires (TH).

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité de ses membres présents et, décide d'adopter les taux suivants pour l'année 2024 (sans changement par rapport à l'année 2023) :

Taxe sur le foncier bâti (TFB)	50,51%
Taxe sur le foncier non bâti (TFNB)	79,00%
Taxe d'habitation (TH) (sur résidences secondaires)	9,07%

Délibération n°5 du 15/04/2024/ Subventions de la commune pour les voyages scolaires des enfants du village

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, vote à l'unanimité de ses membres, afin de participer aux voyages scolaires pour les enfants de la commune :

2 enfants	
- 50,00 € par enfants	100,00 €

Délibération n°6 du 15/04/2024/ Adoption du Budget Primitif 2024

Le Conseil Municipal, sur proposition de Mr le Maire, à l'unanimité de ses membres présents, vote et décide d'adopter le Budget Primitif 2024, qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

- Section de Fonctionnement à la somme de 490 887,43 €.
- Section d'Investissement à la somme de 149 000,00 €.

Par ailleurs, l'assemblée délibérante :

- autorise Mr le Maire, à procéder à des virements des crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section,
- d'habiliter Mr le Maire à prendre tous les actes nécessaires à la bonne exécution.

Délibération n°7 du 15/04/2024/ Rampe d'accès sécurisée du terrain de handball sur l'Allée des Soupirs

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, la dangerosité de la descente du terrain de handball/foot (ancien terrain de tennis) sur l'Allée des Soupirs. Les voitures roulent à vive allure et un accident pourrait être dramatique. Afin d'anticiper ces risques, le Maire propose la création d'une rampe sécurisée avec accès à pieds pour les vélos et un retournement PMR au niveau du terrain.

Le Maire a rencontré l'entreprise sur place avec ses adjoints, pour exposer les problèmes de sécurité et pour définir les contours de l'aménagement.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, VALIDE à l'unanimité pour le devis présenté, à savoir :

- de valider le devis de l'entreprise VERLEYE BATIMENT, pour un montant de 8 559,92 € HT soit 10 271,90 € TTC,
- de programmer les travaux dès que possible.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le devis et tous les documents nécessaires à la bonne exécution de celui-ci.

Délibération n°8 du 15/04/2024/ Crédit d'un parking sécurisé au cimetière

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, le projet d'aménagement en cours pour le cimetière ; à savoir la création d'un chemin piéton et d'un parking sécurisé. A cet effet, une enquête publique va avoir lieu au mois de Mai pour valider le projet.

Monsieur le Maire présente un devis d'aménagement pour le parking sécurisé avec sortie voiture sécurisée. Cet aménagement sera réalisé côté petite entrée du cimetière. Il permettra d'éviter une zone très dangereuse sur l'autre sortie du cimetière.

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, VALIDE, vote Pour : 12, Abstention : 2 pour le devis présenté, à savoir :

- de valider le devis de l'entreprise LABBE, pour un montant de 17 950,00 € HT soit 21 540,00 € TTC,
- de programmer les travaux en fin d'année 2024.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis et tous les documents nécessaires à la bonne exécution de celui-ci.

Délibération n°9 du 15/04/2024/ Crédit d'un chemin sécurisé Allée des Soupirs au parc nature

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, la dangerosité pour les habitants de se rendre au Parc Nature Communal par la route départementale. Avec ses adjoints et l'entreprise, il s'est rendu sur place pour constater ce danger et proposer une solution.

La création d'un chemin sécurisé est la solution la mieux adaptée. Ce sont de lourds travaux nécessitant un aménagement complet.

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, après en délibéré, VALIDE à l'unanimité pour le devis :

- de l'entreprise VERLEYE BATIMENT, pour un montant de 39 381,40 € HT soit 47 257,68 € TTC,
- de programmer les travaux dès que cela sera possible.

AUTORISE, Monsieur le Maire à signer le devis et tous les documents nécessaires à la bonne exécution de celui-ci.

Délibération n°10 du 15/04/2024/ Achat tracteur avec équipements

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, la nécessité d'acquérir un tracteur avec ses équipements pour les besoins des services techniques. Il rappelle qu'une subvention a déjà été obtenue par le Département de l'Oise pour ce projet.

Monsieur le Maire expose les devis reçus pour cette acquisition. Il passe la parole à son adjoint, Monsieur DENIS en charge de l'employé communal et du matériel. Une discussion s'installe.

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, VALIDE à l'unanimité le devis :

- ETS PARMENTIER, pour un montant de 16 029,17 € HT soit 19 235,00 € TTC.

AUTORISE, Monsieur le Maire à signer au plus vite l'offre et tous les documents nécessaires à la bonne exécution de celui-ci.

AUTORISE, Monsieur le Maire à demander le versement de la subvention obtenue par le Département de l'Oise.

Délibération n°11 du 15/04/2024/ Enquête publique pour l'aliénation du chemin dit les plantes

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal l'avancée sur le projet du chemin piéton autour du cimetière et du parking sécurisé. Le projet prévoit l'aliénation d'une partie du délaissé du chemin rural dit les plantes. Ce chemin n'est plus utilisé et n'a plus de vocation de desserte. Ce projet comme évoqué en réunion de Conseil Municipal en 2023, se fait dans le cadre d'un échange. Le géomètre a effectué l'ensemble des relevés et des bornages.

La surface échangée, permettant la création du parking sécurisé du cimetière et du chemin piéton au-dessus du cimetière s'élève à 2 179 m².

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le projet arrive au niveau de l'enquête publique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, VALIDE par 12 Pour et 2 Absentions, la mise en place de l'enquête publique pour le projet d'aliénation du chemin rural dit les plantes.

Le Conseil Municipal charge, Monsieur le Maire de lancer l'enquête publique, par arrêté, et de désigner le Commissaire-enquêteur pour la dite enquête.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20h55.

RECAPITULATIF DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15/04/2024

Délibération n°1	Adoption du Compte de Gestion 2023.
Délibération n°2	Adoption du Compte Administratif 2023.
Délibération n°3	Affectation du résultat 2023.
Délibération n°4	Vote des taux d'imposition 2024.
Délibération n°5	Subventions de la commune pour les voyages scolaires des enfants du village.
Délibération n°6	Adoption du Budget Primitif 2024.
Délibération n°7	Rampe d'accès sécurisée du terrain de handball sur l'Allée des Soupirs.
Délibération n°8	Création d'un parking sécurisé au cimetière.
Délibération n°9	Création d'un chemin sécurisé Allée des Soupirs au parc nature.
Délibération n°10	Achat tracteur avec équipements.
Délibération n°11	Enquête publique pour l'aliénation du chemin dit les plantes.